

32122

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Nombre de membres

. Affiliés au C.M.
19
. En exercice :
19
. Qui ont pris part à la
délibération :
19

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mil vingt
et le douze juin

à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : : Messieurs COSTA, FEYDEL, MORELLI, BENVENUTI, SIMONETTI-MALASPINA, PANZA, POLI et Mesdames SEBASTIANI, FOURNIER, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA, VOLELLI

Absents : Mme BEGNIS, Mme ROVERE, Mr HLUSICKA et Mme FERRAGUTI.

Procuration : Mme BEGNIS à Mme SEBASTIANI, Mme ROVERE à Mr MORELLI, Mme FERRAGUTI à Mme GUARDINI, Mr HLUSICKA à Mr OLMETA.

DATE DE LA
CONVOCAION
08/06/2020

DATE AFFICHAGE
15/06/2020

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

Refus du transfert de la compétence élaboration des documents d'urbanisme » plan local d'urbanisme document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oru.

Vu l'article L5214-16 du CGCT que dispose que « La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

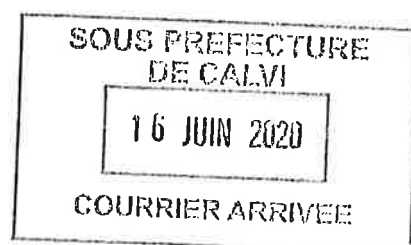
1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 portant fusion de la communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oru et portant transfert de la compétence élaboration des documents d'urbanisme » plan local d'urbanisme document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Vu l'article 136 de la loi ALUR qui permet de s'opposer au transfert de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Le Maire proposé au Conseil Municipal de refuser. Après examen et délibération, le Conseil Municipal décide le refus du transfert de la compétence élaboration des documents d'urbanisme » plan local d'urbanisme document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oru.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Claudy OLMETA